Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 58 (1996)

Heft: 7

Rubrik: Marché des machines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

veau des chenilles. Il a également fallu trouver un système de blocage automatique du siège après sa rotation de 180°. Le dispositif de protection du conducteur fait naturellement partie de l'équipement de base. D'autres détails ont également dû trouver une solution, comme par exemple la protection de la prise de force ou le déclenchement d'urgence du moteur sur les véhicules dépourvus de siège.

Vous exportez également vos machines. Comment résolvez-vous les problèmes posés par les normes européennes?

Plusieurs de nos machines fonctionnent en France, en Italie et au Portugal. Les normes définissent, en particulier, la sécurité des machines de travail sur le plan international. Bien entendu, le constructeur est responsable de mettre sur le marché un produit fonctionnel qui offre toutes les garanties de sécurité. Ce qui est nouveau par contre, c'est le fait que les machines livrées dans l'Union européenne doivent être munies d'une plaquette CE et d'une déclaration de conformité. Celle-ci atteste que les normes de sécurité sont respectées, ce qui a aussi des implications légales et place l'acheteur en meilleure position en cas de problème. Seule cette déclaration, que nous devons d'ailleurs aussi exiger de la part



Gamme polyvalente de chenillettes.

des fournisseurs de pièces ou d'éléments de machines, permet d'être présent sur le marché étranger. Les conditions de concurrence sont ainsi plus correctes. L'application de ces normes de sécurité pose des difficultés importantes pour les petits fabricants. En

cela, nous avons la chance de bénéficier de l'appui et des conseils avisés du Service de prévention des accidents dans l'agriculture. L'investissement pour la sécurité s'est avéré très positif, mais il faut être conscient que la sécurité a son prix. Zw.

Marché des machines

Groupe Rapid

Rapid fait ses preuves malgré le contexte économique difficile

Avec ses trois domaines d'activité, à savoir la fabrique de machines (Rapid Machines et Véhicules SA, Dietikon), les prestations de service (Rapid M+F Services SA, Dietikon) et la technique de traitement des surfaces (Tremperie Wiederkehr SA, Urdorf; Tremperie Rees S.A.R.L., Wehingen RFA), le groupe Rapid domicilié à Dietikon près de Zurich fait heureusement partie des entreprises qui se sont développées

positivement l'année dernière malgré les conditions économiques difficiles. Ceci vaut non seulement pour la fabrique de machines qui a enregistré une augmentation de 7% de son chiffre d'affaires mais également pour le domaine de traitement des surfaces dont le chiffre d'affaires a augmenté de 23%.

Les comptes consolidés présentés conformément aux règles de la Fon-

dation pour les recommandation relatives à la présentation des comptes (FER), avec un montant consolidé de Fr. 2,54 millions, montrent un résultat nettement amélioré par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net d'exercice du holding (Rapid Holding SA) se chiffre à Fr. 851 287.—, dont Fr. 450 000.— (5%) sont distribués comme dividende aux actionnaires.

L'exercice en cours est jugé prudemment. Les réductions de prix enregistrées dans le domaine des produits agricoles influencent les décisions d'investissement dans l'agriculture et se répercutent par conséquent sur la marche des affaires de la fabrique de machines. Dans le domaine de traitement des surfaces, on s'attend à un résultat analogue à celui de l'année précédente.